



PRÉSENTATION DE LA FORMATION

30^e session nationale

Sécurité et Justice

2018-2019

OBJECTIFS DE LA FORMATION

La session nationale « **Sécurité et Justice** » est un lieu unique, **d'échanges et de réflexions sur les risques et menaces auxquels sont confrontées nos sociétés.**

La session a pour finalité de faire partager à une centaine d'auditeurs de haut niveau, appartenant aux secteurs public et privé une **culture de sécurité et de justice.**

Le cursus s'articule autour de trois grands objectifs :

1. Expliquer la place et le rôle des acteurs concourant à la sécurité nationale.
2. Appréhender les grands enjeux contemporains de la sécurité et de la justice.
3. Intégrer à la réflexion les dimensions de complexité, veille, anticipation et résilience.



Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice
École militaire – Case n° 39
1 place Joffre – 75700 Paris 07 SP

Contact : département Formation « Sécurité et Justice »

Tél : +33 (0)1 76 64 89 49 - Fax : +33 (0)1 76 64 89 31

Courriel : formation@inhesj.fr

Site internet : www.inhesj.fr

PUBLICS DE RÉFÉRENCE

Les auditeurs de la session nationale « **Sécurité et Justice** » sont prioritairement choisis parmi :

- les élus nationaux et locaux ;
- les membres du Conseil économique, social et environnemental ;
- les magistrats de l'ordre administratif, financier et judiciaire ;
- les administrateurs des assemblées parlementaires et du Conseil économique, social et environnemental ;
- les hauts fonctionnaires d'État, territoriaux et hospitaliers membres des corps recrutés par la voie de l'École nationale d'administration ou de niveau équivalent, les agents contractuels de haut niveau ;
- les commissaires divisionnaires de la police nationale ;
- les officiers supérieurs des trois armées, de la gendarmerie nationale et des sapeurs-pompiers, du grade de colonel ;
- les universitaires et chercheurs de haut niveau des secteurs public et privé ;
- les directeurs de préfectures et fonctionnaires du cadre national des préfectures, notamment responsables des services interministériels de défense et de protection civile (SIDPC), et assimilés ;
- les cadres supérieurs, dirigeants et associés d'entreprise ;
- les membres des professions libérales ;
- les dirigeants syndicaux nationaux ;
- les journalistes ;
- les personnalités qualifiées exerçant dans les secteurs économique, social, scientifique, juridique, associatif, culturel et culturel ;
- des auditeurs issus des institutions européennes ;
- des auditeurs étrangers, issus des corps supérieurs de la police, de l'armée et de la justice, maîtrisant la langue française, sur proposition de leurs autorités nationales respectives, relayée par les ambassades ;
- des auditeurs étrangers issus du secteur privé exerçant leur activité en France et maîtrisant la langue française ;

La directrice de l'institut peut retenir des personnalités dont la candidature présente un intérêt spécifique.

Agrément à la formation des élus :

L'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice a reçu l'agrément du ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux conformément au code général des collectivités territoriales.

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE LA SESSION

Des séminaires mensuels faisant intervenir des acteurs de premier rang : responsables publics et privés, experts, universitaires, autour de thématiques telles que :

- enjeux de la sécurité et de la justice et place du citoyen ;
- évolution du rôle de l'État à l'heure des flux mondialisés ;
- stratégies de prévention des risques et de gestion de crise ;
- politiques locales, nationales et européennes de sécurité et de justice.

Des travaux de groupes - Les auditeurs sont répartis en plusieurs *groupes de diagnostic stratégique (GDS)*. Chaque GDS établit un rapport collectif sur un sujet proposé par l'institut. Ce travail débouche sur des préconisations, transmises aux administrations concernées puis publiées sur le site internet de l'institut.

Des déplacements sur le terrain permettant des échanges d'expériences entre professionnels et auditeurs :

- visites dans des structures traitant des problématiques de sécurité et de justice ;
- participation en tant qu'observateur à des missions de justice, police, gendarmerie, douanes, sécurité civile ;
- démonstrations des forces mobiles (CRS et gendarmes mobiles) et des groupes d'interventions (RAID, GIGN, BRI).

Deux voyages d'études - Le premier consacré à l'Union européenne est organisé à Bruxelles et La Haye. Il intervient en début de session. Le second clôture le cursus. Il se déroule généralement dans une capitale européenne.

DÉROULEMENT

La **30^e session nationale** commencera à la fin du mois de **septembre 2018** et se terminera en **juin 2019**.

La majorité des séminaires thématiques mensuels auront lieu au siège de l'institut à Paris, à l'École militaire.

La durée des **séminaires** est en moyenne de **quatre jours par mois**, deux demi-journées étant réservées aux travaux de GDS.

PROGRAMME PRÉVISIONNEL

30^e Session nationale « Sécurité et Justice » – Septembre 2018 – Juin 2019

« Les acteurs de la sécurité et de la justice face aux défis de sécurité nationale »

18 au 20 septembre 2018 - Journées de rentrée

- Les stratégies de la sécurité et de la justice : interventions des directeurs généraux des ministères concernés.
- Séminaire introductif - thème à définir
- Ouverture de sessions nationales de l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN) et de l'INHESJ

21 septembre 2018 – Séminaire d'ouverture des sessions nationales de l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN) et de l'INHESJ

- Ouverture par le Premier ministre

8 au 12 octobre 2018 – Séminaire 1 L'Europe de la Sécurité et de la Justice (Bruxelles, la Haye et Paris)

- Présentation et visite des institutions européennes
- La coopération européenne en matière judiciaire et policière.
- La gestion de crise au niveau européen
- Le projet de parquet européen
- La lutte contre le terrorisme à l'échelle de l'Europe

13 au 16 novembre 2018 - Séminaire 2

La sécurité et la justice à l'heure des nouvelles technologies.

- Repenser le champ judiciaire et policier à l'aune des NTEC : police prédictive et administration de la preuve, direction d'enquête et évolution de la procédure pénale.
- Usage, propriété et conséquences de ces outils numériques sur le modèle de société.
- Nouvelles technologies et libertés.

11 au 14 décembre 2018 – Séminaire 3

Sécurité publique – sécurité privée, vers un continuum renouvelé.

- Développement et encadrement d'un marché privé de la sécurité.
- Quelle construction d'une véritable communauté de la sécurité face aux contraintes budgétaires toujours plus pesantes ?
- Le rôle de la sécurité privée aux côtés de la puissance publique.
- Les difficultés face à la multiplicité et l'hétérogénéité des acteurs privés.

15 au 18 janvier 2019 - Séminaire 4

Renseignement : vers une nouvelle politique publique ?

- L'action de l'Etat en matière de renseignement.
- Apports et limites de la loi sur le renseignement.
- Les différents services du renseignement (premier et deuxième cercles)
- Contrôle, rationalisation de son action, respect des principes démocratiques et de l'Etat de droit.

12 au 15 février 2019 – Séminaire 5

La lutte contre le terrorisme.

- Etat de la menace.
- Approche sociologique de la radicalisation violente en France.
- Quelles réformes structurelles de l'Etat pour combattre le terrorisme
- Face à la promotion de la sécurité globale, quelle est la place de la justice, des libertés publiques et des droits de la défense ?

12 au 15 mars 2019 - Séminaire 6

La frontière, nouvelles réalités, nouveaux enjeux.

- Enjeux des flux migratoires
- Contrôle des frontières et sécurité intérieure
- Quelles réponses européennes aux défis migratoires ?
- La lutte contre la traite des êtres humains

8 au 12 avril 2019 - Séminaire 7

Les mutations de la criminalité organisée (séminaire commun INHESJ – ENM).

- Physionomie de la criminalité organisée sur le territoire national
- Les trafics criminels internationaux
- La police et la justice face au crime organisé
- Le traitement judiciaire des avoirs criminels

20 au 24 mai 2019 – Séminaire 8

Voyage d'études à l'étranger

11 au 14 juin 2019 - Séminaire de clôture

- Restitution des travaux de GDS
- Cérémonie de remise des diplômes
- Soirée de clôture

Cette formation étant actualisée en fonction du contexte, les thèmes des séminaires sont susceptibles de modifications.

Télécharger le
Dossier de candidature

Les **mercredis** sont consacrés à des visites de sites, notamment : Centre de planification et de gestion de crise de la gendarmerie (CPGC), Centre opérationnel de gestion interministérielle des crises (COGIC), établissements pénitentiaires, salles opérationnelles de la police, de la SNCF, de la RATP, musées, enceintes sportives, Eurodisney.

La session comprendra également :

- des **missions dans les services opérationnels**, notamment au sein des permanences de parquet, brigades anti-criminalité, patrouilles police-secours, brigades de sapeurs-pompiers, brigades territoriales de gendarmerie, services des douanes ;
- une **démonstration des forces mobiles et des groupes d'interventions** (RAID, GIGN, BRI) ;
- la **participation à un exercice de gestion de crise** animé par le département «Risques et Crises» de l'institut ;
- des **séminaires communs** avec les sessions nationales de l'IHEDN ainsi que les sessions nationales «Protection des entreprises et Intelligence économique» et «Management stratégique de la crise» de l'INHESJ.

DROITS D'INSCRIPTION

Les droits d'inscription à la session nationale « **Sécurité et Justice** », destinés à couvrir une partie des frais, sont fixés à :

- Pour les candidatures issues de structures publiques apportant un soutien au fonctionnement de l'institut en moyens humains ou financiers **4000 euros**

- Pour les candidatures étrangères relevant d'un régime de la fonction publique de leur pays **4000 euros**

- Pour les candidatures issues de structures privées, (sur présentation du document unifié de cotisation de l'URSSAF, ligne « effectif moyen de l'entreprise au dernier jour de la période »):
 - de moins de 50 salariés **4 500 euros**
 - entre 50 et 250 salariés **6 000 euros**
 - de plus de 250 salariés **7 500 euros**

- Pour les candidatures à titre individuel, ces dernières émanant exclusivement de candidats en fin de contrat de travail, en situation de recherche d'emploi ou ayant un projet de reconversion professionnelle **4 500 euros**

- Pour les candidatures d'élus locaux et de cadres des collectivités territoriales **5 500 euros**

- Pour les candidatures issues du secteur public ou privé et les candidatures individuelles ne relevant pas des catégories précédentes **7 500 euros**

Ces tarifs font l'objet d'un abattement de 10% pour les candidatures de personnes ayant déjà suivi une session nationale ou un cycle de spécialisation et d'expertise, l'année précédente.

Les droits d'inscription sont exigibles dans leur intégralité avant l'ouverture de la session.

Les frais afférents à l'hébergement, à la restauration et au transport sont à la charge de l'auditeur ou de son employeur, excepté pour ce qui est prévu par le programme dans le cadre des déplacements.

FORMATION PROFESSIONNELLE

L'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice est habilité à percevoir des fonds au titre de la formation professionnelle.
Une convention de formation spécifique et une facture sont alors établies.